

Branche		Horaire suivant les années				Page
		1	2	3	4 et 5	
Français	DF	5	4	4	7	1
Allemand	DF	3	3	3	6	4
Anglais	DF	3	3	3	6	7
Grec	DF		3	3	6	11
Italien	DF		3	3	6	13
Mathématiques	DF	5	3	3	8	15
Mathématiques fortes	DF	5	6	5	10	18
Mathématiques renforcées	DF	5	3	3	10	22
Biologie	DF	2	2	2		25
Chimie	DF		2	2		27
Physique	DF		2	2		29
Économie et Droit	DF		2			31
Géographie	DF	2	2	2		32
Histoire	DF		2	2	4	35
Arts visuels	DF	1	2		2	38
Musique	DF	1		2		41
Éducation physique	DF	3	2	2	4	43
Latin	C	5				45
Italien	C	3				47
Économie et Droit	C	2				49
Informatique	DC	1				50
Philosophie	DC				7	52
Religion chrétienne	DC	1	1	1		54
Science des religions	DC	1	1	1		56
Anglais	OS		4	5	8	58
Espagnol	OS		4	5	8	61
Grec	OS		4	5	8	65
Italien	OS		4	5	8	67
Latin	OS		4	5	8	70
Applications des mathématiques	OS			2	3	73
Physique	OS				8	75
Biologie	OS			1	6	77
Chimie	OS			1	6	79
Économie et Droit	OS		4	5	8	81
Arts visuels	OS		4	5	8	83
Musique	OS		4	5	8	86
Applications des mathématiques	OC				4	88
Physique	OC				4	89
Biologie	OC				4	91
Chimie	OC				4	92
Économie et Droit	OC				4	93
Géographie	OC				4	95
Histoire	OC				4	96
Arts visuels	OC				4	97
Musique	OC				4	98
Philosophie	OC				4	99
Psychologie / Pédagogie	OC				4	101
Religion chrétienne	OC				4	103
Science des religions	OC				4	104
Éducation physique	OC				4	106

DF = discipline fondamentale C = discipline à choix DC = discipline cantonale
OS = option spécifique OC = option complémentaire

FRANÇAIS

Discipline fondamentale

1	2	3	4 et 5
5	4	4	7

OBJECTIFS GENERAUX

La langue maternelle occupe une place prééminente dans l'enseignement dans la mesure où, comme instrument de la pensée, de l'expression et de la communication, elle est le support de toutes les disciplines enseignées dans les écoles qui préparent à la maturité.

L'enseignement du français permet à l'élève d'acquérir une bonne connaissance de la langue, dans sa forme et dans son usage, afin qu'il puisse répondre aux exigences des études supérieures auxquelles la maturité le prépare et aux nécessités de la vie en société. L'enseignement favorise le goût de la lecture et concourt à développer la culture générale, la rigueur, l'esprit critique, la sensibilité et l'imagination par l'étude de la littérature d'expression française dans ses développements historiques et ses formes particulières.

OBJECTIFS PAR PERIODE

Période I (années 1 à 3)

Connaissances

L'élève maîtrise l'usage formel de la langue.

A la fin de la 3e année, l'élève connaît les divers genres littéraires et leurs spécificités.

Il connaît l'histoire littéraire étudiée pendant ce premier cycle d'études.

Aptitudes

L'élève est capable de

- s'exprimer correctement en français (oralement et par écrit);
- analyser un texte argumentatif, dissenter sur des sujets d'une difficulté appropriée et débattre oralement;
- analyser un texte littéraire (à l'oral et à l'écrit) de façon autonome, méthodique et synthétique.

Période II (années 4 et 5)

Connaissances

A la fin du second cycle d'étude l'élève connaît les grands courants de l'histoire de la littérature française. Il a lu toutes les œuvres inscrites au programme. Il en connaît le contenu, la forme et l'auteur. Il peut les situer dans leur contexte historique et socioculturel.

Il connaît la langue dans sa forme, sa structure et son usage.

Aptitudes

L'élève est capable de

- étudier un sujet d'un point de vue intellectuel et critique tant par oral que par écrit;
- dissenter sur un sujet aussi bien général que littéraire;
- analyser et commenter un texte (à l'écrit et à l'oral) en tenant compte de ses spécificités de forme et de contenu;
- affiner ses connaissances littéraires et son esprit critique par la lecture des œuvres étudiées pendant le second cycle;
- tirer des parallèles entre ses connaissances littéraires et celles provenant d'autres branches d'études.

PROGRAMME PAR ANNEE

Année 1

ETUDE ET MAITRISE DE LA LANGUE

L'élève acquiert une bonne connaissance de la langue par des exercices de rédaction et d'orthographe, par la lecture, l'analyse de texte, en priorité de type littéraire. L'enseignement privilégie l'analyse logique, l'étude raisonnée de la grammaire, la maîtrise de l'orthographe lexicale et grammaticale. Il développe la connaissance du vocabulaire (usage et étymologie). En cohérence avec l'enseignement des autres langues, l'enseignement du français harmonise la terminologie des concepts linguistiques.

INITIATION AUX ETUDES LITTERAIRES

L'enseignement suscite chez l'élève le goût de la lecture, développe son sens critique et esthétique par l'étude d'œuvres intégrales et de genres littéraires de diverses époques. L'élève aborde aussi l'histoire de la littérature française par la lecture commentée de textes du Moyen Age.

GRAMMAIRE ET ORTHOGRAPHE

L'élève révise les notions essentielles de la langue en vue d'une maîtrise de l'expression écrite et orale.

L'élève révise également l'analyse logique et l'approfondit par l'étude des propositions interrogatives indirectes, participes, infinitives et des fonctions sujet et attribut des subordonnées.

L'élève connaît les règles de la concordance des temps, sait utiliser le discours indirect et maîtrise la ponctuation.

VOCABULAIRE

Étymologie : classification, origine et formation des mots. L'élève connaît les principaux préfixes, suffixes et racines grecques et latines.

Composition et dérivation.

Sens et forme des mots.

EXPRESSION ECRITE ET ORALE

L'enseignement met l'accent sur des exercices de rédaction (compte rendu, description, petit récit, poème) qui permettent à l'élève d'utiliser ses connaissances littéraires et les outils de l'analyse de texte. Il propose des exercices d'expression orale : diction et commentaire de textes littéraires.

L'élève poursuit et développe l'initiation à l'argumentation par des exercices appropriés, en particulier l'analyse méthodique et la contraction de textes, par des exposés, par sa participation à des débats d'idées,

OUTILS DE L'ANALYSE METHODIQUE DES TEXTES

L'élève s'initie à l'analyse de textes littéraires selon la méthode suivante :

- identification du texte , auteur, situation de l'œuvre, repérage du genre, approche du contexte;
- analyse de contenu (thèmes);
- analyse de la construction du texte (découpage);
- approche narratologique (narrateur, ordre, point de vue, valeurs de la description);
- étude du style : champs lexicaux, figures, registres, construction de la phrase.

La méthode d'analyse de textes a soin de mettre en rapport les différentes approches proposées. La lecture commentée de textes s'appuie sur l'analyse méthodique des textes et concourt à développer une culture générale.

Année 2

ÉTUDE ET MAÎTRISE DE LA LANGUE

L'enseignement poursuit l'étude de l'année précédente :

- en insistant particulièrement sur les exercices d'argumentation;
- en précisant une méthode d'analyse qui permet à l'étudiant une approche littéraire et critique des textes à étudier;
- en exigeant une langue correcte.

L'enseignement introduit, par une pratique régulière, une méthode de dissertation. Les sujets proposés sont d'intérêt général ou en rapport avec le programme de littérature.

ENSEIGNEMENT DE LA LITTÉRATURE

L'enseignement de la littérature porte sur des textes du XVIème et du XVIIème siècle.

Année 3

ÉTUDE ET MAÎTRISE DE LA LANGUE

L'enseignement poursuit l'étude de l'année précédente en affinant la méthode d'analyse par des textes plus difficiles et la dissertation, dont les sujets sont d'abord d'ordre littéraire, par une pratique régulière.

ENSEIGNEMENT DE LA LITTÉRATURE

L'enseignement porte sur l'étude de la littérature du XVIIIème et du début du XIXème siècle (le romantisme).

Années 4 et 5

ÉTUDE ET MAÎTRISE DE LA LANGUE

L'enseignement maintient l'exercice de la dissertation et de l'analyse de texte, et introduit en quatrième année le commentaire de texte qui permet à l'élève des rapprochements avec d'autres disciplines enseignées.

Le professeur maintient l'exigence de qualité dans l'expression orale, particulièrement par des exercices préparatoires en vue des examens oraux de maturité.

ENSEIGNEMENT DE LA LITTÉRATURE

L'enseignement porte sur la littérature du XIXème et du XXème. Pour élargir le programme de l'examen de maturité, le professeur peut présenter et étudier des auteurs des siècles précédents.